

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 1<sup>ER</sup> MARS 2021

L'an deux mil vingt et un le 1<sup>er</sup> mars à 18H00, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 24 février 2021, se sont réunis en séance à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Carole HEULOT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames HEULOT, LEFFRAY, LARQUET, MAINGARD, PROVOST, ROBERT et, Messieurs ALLETON, CHEVÉE, LOISON, VALOTA.

**ABSENT NON EXCUSE** : //

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes Betty BOUDIER, Nicole HERBRON et Mr Claude GASNOT

**POUVOIRS** : Mme Betty BOUDIER a donné pouvoir à Mme Christelle PROVOST et Mme Nicole HERBRON a donné pouvoir à Mme Liliane MAINGARD

Madame Catherine ROBERT a été élue secrétaire de séance.

**Rapporteur Madame Carole HEULOT, Présidente**

**Point n°1 : Approbation du compte rendu de la commission du 25 janvier 2021**

Madame la Présidente a soumis aux membres du CCAS le compte rendu de la commission du 25 janvier 2021. Ce dernier a été diffusé préalablement aux membres avant la séance.

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir approuver le compte rendu de la commission du 25 janvier 2021. Après avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent le compte rendu de la commission du 25 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

**Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente**

**Point n°2 Approbation du compte administratif 2020**

La Présidente du CCAS quitte la séance du conseil d'administration concernant ce point.

Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente présente au CCAS le compte Administratif 2020 du budget CCAS.

Il est proposé que le CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1) lui donne acte de la présentation faite du compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Tableau annexé

2) constate, aussi bien la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le compte Administratif, une fois adopté, sera tenu à la disposition du public pour être consulté sur place à la mairie.

Il est demandé aux membres du CCAS d'approuver le compte administratif 2020

Mme Liliane MAINGARD procède au vote. Après avoir délibéré, la Commission Administrative approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget CCAS de la commune par 11 voix pour.

Le tableau récapitulatif est annexé en dernière page au présent compte rendu.

Adopté à l'unanimité

Madame la Présidente revient siéger pour la suite de la réunion.

**Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente**

**Point n°3 Approbation du compte de gestion 2020**

Le CCAS,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du budget CCAS,  
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au CCAS de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le compte de gestion, une fois adopté, sera tenu à la disposition du public pour être consulté sur place à la mairie.

Il est demandé aux membres du CCAS d'approuver le compte de gestion 2020.

Mme la Présidente procède au vote. Après en avoir délibéré, la Commission Administrative approuve le compte de gestion 2020 par 12 voix pour.

Adopté à l'unanimité

**Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente**

**Point n°4 : Affectation des Résultats 2020**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent d'exploitation de :

A – Résultat de l'exercice 2020.....	+ 12 372,69 €
B – Résultat antérieur reporté 2019.....	+ 7 404,89 €
<b>C – Résultat à affecter = A + B.....</b>	<b>+ 19 777,58 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

D – Solde d'exécution d'investissement 2020	0,00 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	0,00 €
<b>F – Besoin de financement = D + E</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H.....</b>	<b>+ 19 777,58 €</b>
G – Affectation en réserves (R 1068) en investissement	0,00 €
H - Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (R 002)	+ 19 777,58 €

Il est proposé au CCAS d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 (+19 777,58 €) en recette de fonctionnement, article R002 du budget 2021.

Mme la Présidente procède au vote. Après en avoir délibéré, la Commission Administrative approuve l'affectation des résultats 2020 par 12 voix pour.

Adopté à l'unanimité

**Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente**

**Point n°5 Subventions 2021 aux associations**

Il est proposé d'attribuer cette année une subvention aux organismes ou personnes suivantes.

Les dépenses seront imputées sur le compte 6574-Subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes privées.

ADMR	300 €
SARTH'72	600 €
RESTO du Cœur	1000 €
ADAPEI	400 €
VIE LIBRE	100 €
APAJH	200 €
VMEH	150 €
FAMILLES RURALES	200 €
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE LA SARTHE	100 €
IMPREVUS	1950 €
<b>Total subventions</b>	<b>5 000 €</b>

Mme la Présidente procède au vote. Après en avoir délibéré, la Commission Administrative approuve les subventions 2021 aux associations par 12 voix pour.

Adopté à l'unanimité

**Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente**

**Point n°6 : Budget primitif 2021**

Madame la Vice-Présidente présente aux membres de la commission le budget primitif 2021 du CCAS, voté au chapitre, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 22 677,58 €.

Un dossier comprenant l'équilibre général, les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement est remis aux membres de la commission.

Les résultats de l'exercice 2020 seront repris suite au vote du compte administratif 2020.

Les différents documents budgétaires seront à la disposition du public dès leur publication.

Il est proposé au CCAS d'approuver le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté

Mme la Présidente procède au vote. Après en avoir délibéré, la Commission Administrative approuve le budget primitif 2021 par 12 voix pour.

Le tableau récapitulatif est annexé en dernière page au présent compte rendu

Adopté à l'unanimité

**Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente**

**Point n°7 : Aides alimentaires et financières**

- Dossier 1 : attribution de 2 bons alimentaires
- Dossier 2 : attribution de 1 bon alimentaire
- Dossier 3 : attribution de 1 bon alimentaire
- Dossier 4 : attribution d'une aide financière de 500 € pour un impayé énergie

**Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente**  
**Point n°8 : subvention association les P'tites Mains**

Madame la Vice-Présidente présente l'association les P'tites Mains qui a pour but de promouvoir et développer des projets d'animation au sein de l'EHPAD la Rose des Vents. Parmi ses projets, l'association souhaiterait mettre à disposition des résidents deux tricycles thérapeutiques à assistance électrique.

Le coût total de ces deux équipements s'élève à plus de 17500 €. L'association sollicite le CCAS pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ce projet.

Madame la Vice-Présidente propose d'aider l'association dans cet achat en allouant une subvention à hauteur de 400 €.

Après échange, il a été décidé de reporter cette délibération à une prochaine commission du CCAS en invitant la présidente de l'association afin qu'elle présente plus en détail le projet, le financement, les subventions demandées aux différents organismes.

Adopté à l'unanimité

**Divers :**

Rappel du courrier aux seniors qui a été envoyé relatif à la vaccination, et des appels téléphoniques qui ont suivis. Il y a eu de très bons retours et un bon ressenti pour cette initiative.

Un registre pour les personnes vulnérables va être mis en place.

Bilan distribution des colis des seniors : 168 individuels et 153 couples (montant 3243,17€)

Séance levée à 19h35